



Strasbourg, le 4 mars 2015

CDL-EL-OJ(2015)001
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

50^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 19 mars 2015 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Election d'un(e) président(e)

Le mandat de M. Gross au sein du Conseil des élections démocratiques n'ayant pas été renouvelé, le Conseil est invité à élire un nouveau président.

3. Rapport sur les systèmes électoraux proportionnels : attribution des sièges à l'intérieur des listes (listes ouvertes / bloquées)

Le Conseil des élections démocratiques a entériné lors de sa précédente réunion la première version du projet de rapport sur les systèmes électoraux proportionnels : l'attribution des sièges au sein des listes (les listes ouvertes et bloquées), préparé sur la base des observations de MM. Barrett, Kask, Mifsud Bonnici et Kåre Vollan (expert, Norvège) ([CDL\(2015\)051](#)).

Suite aux suggestions de révisions faites lors de la dernière réunion du Conseil, le secrétariat a préparé, en coopération avec les rapporteurs, une version légèrement révisée du projet de rapport ([CDL\(2015\)016](#)). Le Conseil est invité à adopter cette version révisée, en vue de son adoption par la Commission. Voir aussi le tableau comparatif révisé, [CDL\(2015\)015](#).

Pour rappel, ce rapport s'inscrit dans le cadre des travaux sur les mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe (cf. le rapport de l'Assemblée parlementaire "Pour des élections plus démocratiques" ([Doc. 13021](#)), adopté en octobre 2012).

4. Listes électorales et électeurs résidant de fait à l'étranger

Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa dernière réunion :

- Mme Alanis Figueroa et Mme Christina Binder (experte, Autriche) ont préparé des commentaires ([CDL-EL\(2015\)003](#) et [CDL-EL\(2015\)004](#)) sur le mémorandum préparé par le Secrétariat ([CDL-EL\(2013\)011](#)).
- Sur la base d'études de cas relatives à la Bulgarie (par M. Tanchev), la Moldova (par M. Iure Ciocan, expert et M. Esanu), la Tunisie (par M. Mohamed Krir, expert), le Secrétariat a préparé un rapport de synthèse sur la question ([CDL-EL\(2015\)009](#)), qui est soumis au Conseil.

Le projet final de rapport du Congrès sur les « Listes électorales et électeurs résidant *de facto* à l'étranger » (voir CG/2015(28)6PROV) sera soumis pour adoption au Congrès le 24 mars 2015.

Le Conseil pourra décider de poursuivre les travaux en la matière.

5. Rapport sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques

Un premier projet de rapport sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques est soumis au Conseil ([CDL-EL\(2015\)006](#)). Il est basé sur les commentaires de Mme Alanis et de Mme Biglino. Il s'inscrit dans le cadre des travaux sur les mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de

l'Europe (cf. le [Doc. 13021](#), point 3 ci-dessus). Le secrétariat a introduit toutes les réponses reçues au questionnaire en la matière, ainsi que des informations complémentaires, dans un tableau réunissant les réponses aux différentes questions posées, tant en ce qui concerne les dispositions juridiques nationales pertinentes que la pratique des partis politiques ([CDL\(2015\)007](#)). Le tableau contient des informations relatives à 50 pays. Le projet est soumis au Conseil pour discussion, en vue de son adoption session de juin 2015.

6. Lignes directrices sur les ressources administratives – Feuille de route (point d'information)

Suite à l'adoption du rapport sur l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux ([CDL-AD\(2013\)033](#)) et à la 11^e conférence européenne des administrations électorales consacrées à ce thème, la Commission de Venise va préparer des lignes directrices en la matière. Le Secrétariat informera le Conseil à ce sujet.

7. Conférence européenne des administrations électorales (point d'information)

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement de la préparation de la 12^e Conférence européenne des administrations électorales, qui se tiendra à Bruxelles les 30 et 31 mars 2015 sur «La garantie de la neutralité, de l'impartialité et de la transparence des élections : le rôle des administrations électorales ». La conférence est organisée conjointement avec le ministère de l'Intérieur de la Belgique et s'inscrit dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

8. Information sur les travaux en cours et futurs

- Communication du secrétariat

- **Eligibilité pour les élections locales et régionales**
Le projet final de rapport du Congrès sur les « Critères pour se présenter aux élections locales et régionales » (voir CG/2015(28)7PROV) sera soumis pour adoption au Congrès le 26 mars 2015.
- Depuis la réunion du Conseil de décembre 2014, les activités suivantes ont eu lieu dans le domaine électoral :
 - Réunion concernant la réforme électorale en Ukraine (Strasbourg, 27-28 janvier 2015)
 - La participation à la conférence sur la réforme de la loi sur les élections locales d'Ukraine (Kiev, 27 février 2015)
 - La table ronde relative au traitement du contentieux des élections (Varsovie, 9-10 mars 2015, voir *infra*)

Outre la 12^e conférence européenne des administrations électorales, les activités suivantes auront lieu très prochainement :

- La conférence post-électorale en Moldova (Chisinau, 23-24 mars 2015)
- La deuxième conférence internationale organisée par l'Autorité permanente électorale de Roumanie, sur « Intégrité électorale et coopération régionale » (Bucarest, 25-26 février 2015)

Le Secrétariat présentera ces activités plus en détail à la demande des membres.

- La présidence du Conseil des ministres italien a transmis à la Commission de Venise une demande du Conseil provincial de la province de Trente relative à une initiative populaire provinciale sur la participation populaire, l'initiative législative populaire, les référendums et des amendements à la loi électorale provinciale. Un projet d'avis devrait être soumis au Conseil à sa réunion de juin 2015.

- *Coopération avec l'OSCE/BIDDH*

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

Les représentants de l'OSCE/BIDDH et le Secrétariat sont invités à présenter la table ronde relative au traitement du contentieux des élections, tenue à Varsovie les 9-10 mars 2015.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 18 juin 2015 à 10 h.